

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite informer les professionnels de la santé du changement qui sera apporté au Programme de vaccination contre les infections par les virus du papillome humain (VPH) à compter du mois de septembre 2018, de même que sur la mise en œuvre d'un programme de vaccination contre l'hépatite A (VHA). Dans cette perspective, vous êtes invités à prendre connaissance des modalités de ce changement et, au besoin, à consulter les documents cités dans les références.

Vaccination contre les VPH

Dans un avis récent, le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) recommandait l'utilisation d'un calendrier mixte comprenant une dose du vaccin Gardasil 9[®] et une dose du vaccin Cervarix[®] pour la vaccination, contre les VPH, des jeunes âgés de 9 à 17 ans au moment de la première dose. Cette recommandation s'appuie sur deux études cliniques faites au Québec auprès de plusieurs centaines de jeunes filles et garçons, et montrant que ce calendrier est hautement immunogène avec, toutefois, une réponse un peu plus faible pour les types 6 et 11 associés aux condylomes. Selon le CIQ, il y a un gain à donner les deux vaccins.

Dans les études cliniques, les sujets vaccinés avec au moins une dose du vaccin Gardasil[®] ont montré un haut degré de protection contre les infections persistantes, les condylomes ano-génitaux et les précurseurs de cancer, et ce, malgré les faibles titres d'anticorps observés pour certains types de VPH. Le CIQ recommande qu'une surveillance rehaussée de la prévalence des condylomes soit mise en place pour s'assurer que la réponse immunitaire plus faible pour les VPH 6 et 11 assure la protection à moyen et à long terme.

Cette modification entrera en vigueur à compter du mois de septembre 2018. Elle se fera, principalement, dans un contexte de vaccination des jeunes garçons et filles de la 4^e année du primaire et de celle des personnes âgées de 9 à 17 ans considérées comme admissibles à la vaccination gratuite et correspondant à la définition donnée dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).

L'avis du CIQ peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :
[\[https://www.inspq.qc.ca/publications/2368\]](https://www.inspq.qc.ca/publications/2368).

Vaccination contre le VHA

Dans un avis récent, le CIQ recommande la mise en œuvre d'un programme de vaccination contre le VHA. Cette mise en place se fera, principalement, par l'ajout d'une dose d'un vaccin offrant une protection contre le VHA au calendrier de vaccination des nourrissons, qui comprend une protection contre l'hépatite B. La recommandation sur le calendrier de vaccination qu'il faudra utiliser reste à venir. Toutefois, à compter du mois de septembre 2018, la mise à jour du statut vaccinal des jeunes de la 3^e année du secondaire inclura la protection contre le VHA.

L'avis du CIQ peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :
[<https://www.inspq.qc.ca/publications/2393>].

PIQ

Le PIQ demeurant la référence en matière de vaccination, il devrait être consulté pour tout complément d'information. La nouvelle édition électronique peut être consultée en ligne dans le site Web du MSSS.

[<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>].

Pour obtenir davantage d'informations sur les modifications qui seront apportées au Programme québécois d'immunisation, nous vous suggérons de communiquer avec la direction de santé publique de votre région.

Le directeur général adjoint
de la protection de la santé publique,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Y. Jalbert', is positioned below the typed name.

Yves Jalbert, M.D., M.Sc., MBA

N/Réf. 18-SP-00416-01